

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-cinq novembre**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	19/11/2025
Présents :	20	Date d'affichage :	19/11/2025
Votants :	22	Date de publication :	19/11/2025

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DESCAMPS** Gil, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

BELMONTE Sophie, pouvoir à **GRAUSI** Jérôme, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Étaient absents :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2025-060	FINANCES Subvention exceptionnelle - école de Saint Romain de Jalionas
---------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses dispositions relatives aux sorties scolaires avec nuitées ;

Vu la demande de l'école de Saint-Romain-de-Jalionas pour l'organisation d'une classe découverte en mars 2026 ;

Dans le cadre de son projet pédagogique intitulé « Provence romaine », la classe de CM1 de l'école élémentaire de Saint-Romain-de-Jalionas prévoit un séjour de 3 jours et 2 nuits, du mercredi 4 mars au vendredi 6 mars 2026, orienté sur la découverte des monuments et traditions de l'époque gallo-romaine.

Ce séjour se déroulera à Arles, avec hébergement à l'auberge de jeunesse HI, établissement agréé et labellisé par l'Éducation nationale.

Il concernera 25 élèves, accompagnés par leurs enseignants.

Le programme pédagogique comprend :

- Jour 1 : trajet de Saint-Romain → Arles et ateliers immersifs sur les monuments antiques (théâtre, gladiateurs, légionnaires) ;
- Jour 2 : visite du musée de la Romanité et des monuments emblématiques de Nîmes (arènes, Maison Carrée, Tour Magne) ;
- Jour 3 : découverte du Pont du Gard et de son musée, puis retour à Saint-Romain-de-Jalionas.

Considérant l'intérêt éducatif, culturel et citoyen de ce projet pour les élèves de la commune et considérant la volonté municipale de soutenir les initiatives scolaires contribuant à l'ouverture culturelle des enfants, monsieur le Maire propose d'accorder à l'école de Saint-Romain-de-Jalionas une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € destinée à contribuer au financement de cette classe découverte.

Le versement interviendra sur le compte OCCE de l'école.

Le conseil municipal, à 1 abstention et 21 voix pour :

DECIDE

- **D'attribuer à l'école de Saint-Romain-de-Jalionas une subvention exceptionnelle de 1 000 € au titre de la classe découverte « Provence romaine » ;**
- **De préciser que cette aide est ponctuelle, sans caractère récurrent, et qu'elle s'inscrit dans le cadre du soutien municipal aux projets pédagogiques ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder au versement de la subvention sur le compte OCCE de l'école.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jérôme GRAUSI

Yves MARTELIN

